

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 30 mars 2023

Publié le : 11/04/2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 18h55.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU.

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN.

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Fabrice TAILLARD, M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD à M. Benoit VUILLEMIN, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE.

Délibération n°2023/006442

Rapport n°12 - Fonds d'aide aux écoles de musique - Avance subvention 2023 à l'école de musique Val Saint-Vitois suite au rapprochement entre l'Atelier musical et l'école de musique de l'Avenir de Saint-Vit et des environs

Fonds d'aide aux écoles de musique
Avance subvention 2023 à l'école de musique du Val Saint-Vitois
suite au rapprochement entre l'Atelier musical de St Vit et
l'école de musique de l'Avenir de Saint-Vit et Ses environs

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical : fonds d'aides EM »	Montant de l'opération : 10 000 €
Sous réserve de vote du BP 2023	

Résumé :

Le Schéma d'enseignement musical 2020-2022 a fait l'objet d'un bilan l'année précédente. Des perspectives ont été proposées par un bureau d'études, qui seront supports de réflexion pour définir les nouvelles modalités de soutien aux écoles de musique associatives à partir de 2024, à l'issue d'une étroite concertation avec les associations concernées. Cette année constitue donc une année de préfiguration. Aussi, compte tenu des modifications calendaires décisionnelles, la nouvelle association Ecole de musique du Val Saint-Vitois sollicite une avance pour palier au besoin de trésorerie.

Issue de deux associations, cette structure n'a pas encore constitué une trésorerie suffisante. Aussi, il est proposé de lui apporter une avance de 10 000 € qui viendra en déduction du montant total de la subvention que l'association percevra en 2023 après instruction de son dossier dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique.

I. Contexte

A. Modification du calendrier de dépôt des demandes du fonds d'aide aux écoles de musique

Les écoles de musique associatives ont eu jusqu'au 31 janvier 2023 pour déposer leur demande de soutien dans le cadre du Fonds d'aides aux écoles de musique. Les demandes sont en cours d'instruction pour une présentation à l'assemblée délibérante courant juin 2023.

B. Création d'une école de musique unique à Saint-Vit

Au cours de l'année 2021, l'« Atelier Musical de Saint-Vit » et « l'Avenir de Saint-Vit et Ses Environs » ont bénéficié de l'accompagnement d'Initiative Doubs Territoire de Belfort dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), afin de construire et finaliser leur rapprochement, effectif depuis septembre 2022. Celui-ci a été acté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des deux associations le 20 janvier 2023.

Pour la rentrée 2022, l'école de musique accueille 212 élèves et dispense 16 disciplines d'apprentissage, confirmant son développement.

II. Accompagnement financier de l'Ecole de musique Val Saint-Vitois suite au rapprochement des deux précédentes associations

L'école de musique Val Saint-Vitois sollicite auprès de Grand Besançon Métropole un accompagnement financier pour le démarrage de cette nouvelle entité.

Pour mémoire, l'association a bénéficié d'une aide exceptionnelle en 2022 d'un montant de 5 000 € afin de la soutenir dans la création d'un poste de coordinateur.

Compte tenu de la réussite de ce rapprochement, et dans l'attente de la constitution par l'école d'une trésorerie, il est proposé d'accorder une avance de subvention de 10 000 € qui viendra en déduction du montant de subvention 2023 qui sera présentée à l'assemblée délibérante courant juin, en même temps que la présentation des autres demandes de subvention dans le cadre du Fonds d'aide aux écoles de musique.

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la proposition de l'attribution, de manière exceptionnelle, d'une avance de subvention de 10 000 € à l'association Ecole de musique du Val Saint-Vitois.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Yves GUYEN
Vice-Président

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,



Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président